



CONSEIL MUNICIPAL

Tel/Fax : 05 55 53 30 90

Email : mairie.breuilaufa@wandoo.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Breuilaufa, **Le mercredi 23 septembre 2020 à 20H30**

- Délégations consenties au maire : Monsieur le Maire expose que suite à la demande de modification demandé par le contrôle de légalité et que suivant les dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Il convient de modifier cette délibération.
 - Modification de la convention de Partenariat avec la Fondation du Patrimoine : Lors de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2019, Monsieur le Maire expliquait au Conseil Municipal que des administrés avaient sollicité la fondation du patrimoine afin de bénéficier d'une défiscalisation du montant des travaux de réparation d'un bâtiment de caractère. Cette convention engageait la commune à participer à hauteur de 1 % du montant des travaux et dans la limite d'un plafond fixé à 400 €. L'opération était éligible aux suivies par la Fondation du Patrimoine. Or la participation de la commune doit être d'au moins 2% dans la limite d'un plafond de 800 €
 - Demande de subvention Conseil Départemental : Monsieur le Maire explique qu'il faut envisager l'installation de stores dans la salle des fêtes. Il explique qu'il a contacté des entreprises pour avoir des devis de fourniture. Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre de la programmation 2021 des aides aux communes. En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer et à l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention correspondant.
 - Travaux de réfection de la douche de l'auberge : Monsieur le Maire explique que la douche dans l'appartement de l'auberge doit être changée, le carrelage se décolle. Il a consulté trois entreprises pour la pose d'une cabine de douche ou douche à l'italienne qui lui ont fait la proposition suivante : L'entreprise TUNZINI : 3 697.20 €, L'artisan Didier VINCENT : 3 994 .32 €, L'artisan Alain LABONNE : 2 589 .36 €
 - Rapport de la CLECT : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées concernant la Communauté de Communes Elan Limousin Avenir Nature s'est réunie le mercredi 9 septembre 2020 pour étudier les conséquences financières du transfert de la compétence voirie. A l'issue de cette réunion un rapport a été établi formalisant l'impact sur les attributions de compensations annuelles.
- Ce rapport est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.
- Avenant salle des fêtes : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion de la pandémie de COVID 19, de nouvelles règles s'appliquent à l'utilisation des établissements recevant du public afin d'y faire respecter les mesures sanitaires instaurées par le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 et ses versions consolidées. Il explique également que d'autres règles peuvent être prises localement par le préfet suivant l'évolution de la pandémie et qu'il conviendra d'ajuster l'avenant en fonction.

- Questions diverses